



Adresses touchées Du 2035 au 2045, rue Delisle
Du 2036 au 2054, avenue Lionel-Groulx

Travaux majeurs de rénovation

Des travaux sont prévus à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments. Ils toucheront les portes et les fenêtres des appartements et des espaces communs, la brique, les balcons, les petits toits au-dessus des entrées et les escaliers intérieurs. Des interventions sont donc prévues dans vos appartements.

Pour les travaux dans les appartements :

Vous serez avisé de la visite des ouvriers 48 heures à l'avance. Deux options s'offrent à vous. Vous pouvez 1) rester chez vous et garder une distance de 2 mètres avec les ouvriers ou 2) quitter votre logement le temps qu'ils y sont présents.

Lors de leur visite :

- En tout temps, les ouvriers conserveront une distance de 2 mètres avec vous. Si cela est impossible, ils porteront un masque.
- Ils se laveront les mains avant d'entrer dans votre logement et après leur visite.
- Ils désinfecteront les poignées et tout ce qu'ils toucheront dans les aires communes et les logements.

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes. Soyez assurés que nous sommes très sensibles à la situation et que nous prenons toutes les précautions pour assurer votre santé et votre sécurité.



Calendrier

De la mi-février à
la fin de juillet 2021



Horaire

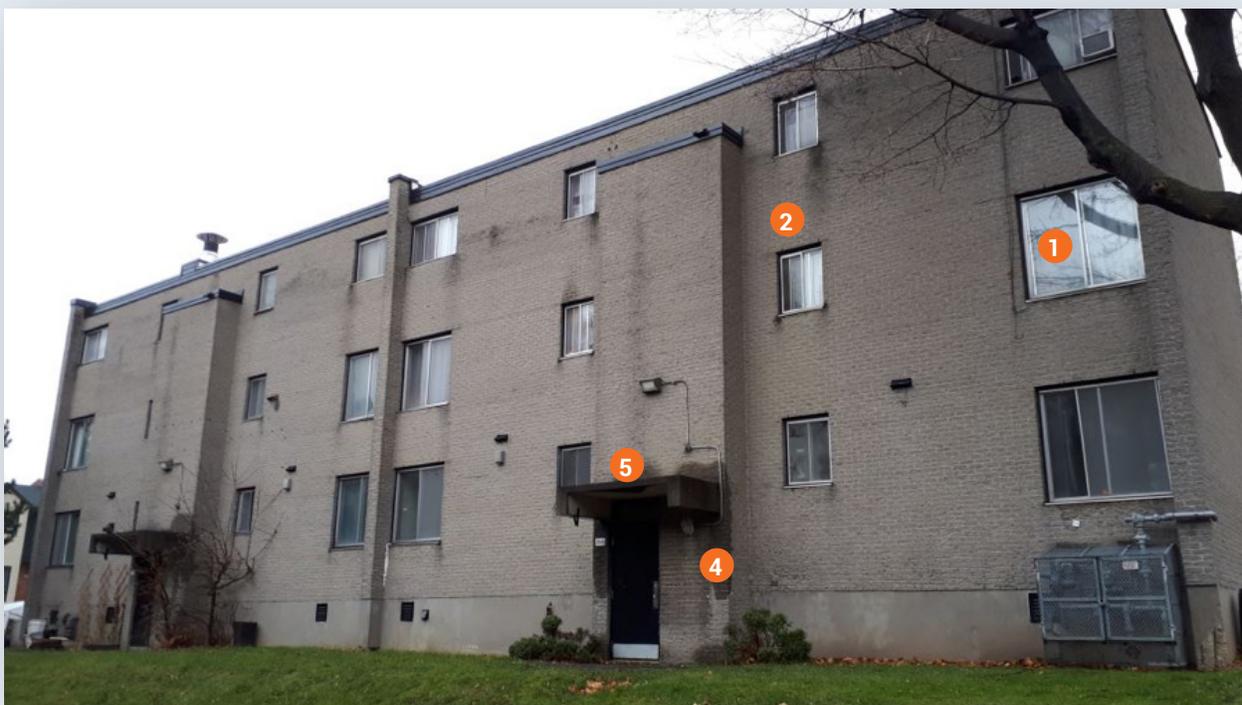
Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h



Entrepreneur

Afcor construction inc.





Travaux prévus :

- 1 Remplacer les portes et les fenêtres dans les appartements, les espaces communs et les locaux techniques
- 2 Réparer la brique et les joints au-dessus de quelques fenêtres
- 3 Remplacer les planchers et les garde-corps des balcons
- 4 Remplacer le revêtement de sol dans les escaliers intérieurs et les deux premières séries de marches
- 5 Remplacer les petits toits au-dessus des entrées principales des immeubles
- 6 Déplacer les entrées principales et les boîtes aux lettres des immeubles donnant sur l'avenue Lionel-Groulx afin qu'elles soient accessibles par la rue plutôt que par la cour intérieure
- 7 Remplacer les boîtes aux lettres dans chacun des immeubles et certains interphones
- 8 Refaire les trottoirs sur le site





inconvénients pendant les travaux

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit et poussière;
- présence des ouvriers et d'équipements autour et à l'intérieur de l'immeuble;
- les escaliers ne seront pas accessibles pendant les travaux.



Impliquez-vous

ce que vous devez faire

Vous serez avisé 48 heures avant le début des travaux chez vous.

1. Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :

- dégager les portes et les fenêtres de votre appartement afin que les ouvriers puissent y avoir accès (voir fiche en annexe);
- dégager votre balcon (voir fiche en annexe);
- retirer votre antenne satellite (si vous en avez une);
- passer par un autre escalier, quand l'un des deux sera en travaux.

2. Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble pour de l'information générale.

pourquoi des travaux

Les portes et les fenêtres doivent être remplacées, car elles ont atteint la fin de leur vie utile. Plusieurs éléments des balcons sont aussi en mauvais état. Nous profitons de ces travaux pour refaire les petits toits au-dessus des entrées, remplacer les planchers des escaliers, réparer les sections abîmées et moderniser l'immeuble.

Investissements

1,8 M\$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

ANDRÉA QUEZADA

Agente de liaison | 514 868-3935 | andrea.quezada@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Vos portes

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des portes.
- Détacher les fils du téléphone ou du câble fixés autour de la porte pour éviter que les fils soient coupés.



✓ Porte dégagée
prête pour les travaux

Vos fenêtres



✓ Fenêtre dégagée
prête pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des fenêtres.
- Retirer les climatiseurs des fenêtres avant le début des travaux dans votre logement.

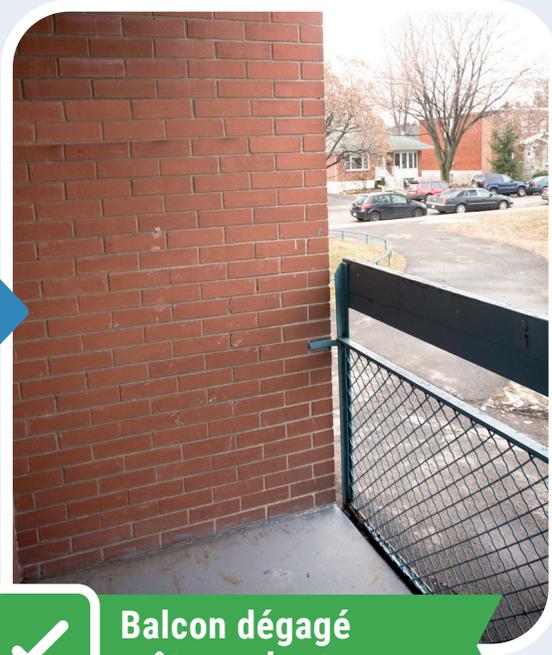
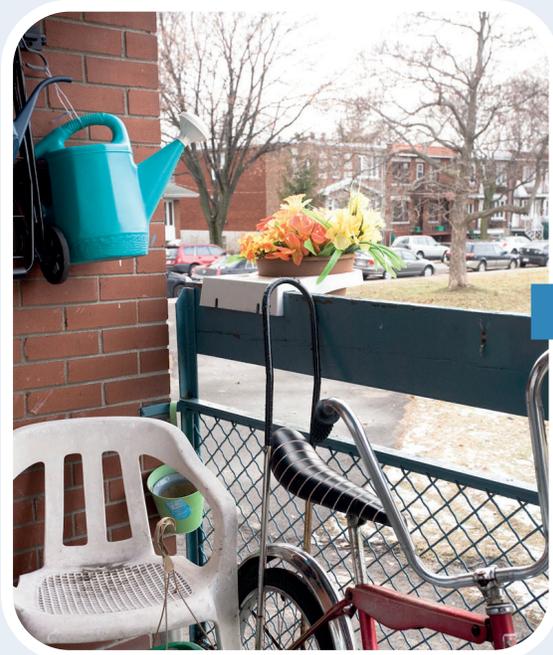


Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Votre balcon



Balcon dégagé
prêt pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes, les pots à fleur et le mobilier.



Office municipal
d'habitation
de Montréal